

# Théologie dogmatique

Thèses de l'examen final<sup>1</sup>

*Master et Licence canonique*<sup>2</sup>

Valable à compter de la session d'examen de décembre 2023

## Groupe A (Prof. Durand)

### I.

1. Les modes de notre connaissance de Dieu Trinité
2. La doctrine de la *relation*, clé de la théologie trinitaire

### II.

3. La notion de *personne* en Dieu Trinité
4. La personne du Père : réflexion de synthèse

### III.

5. Le Saint-Esprit : son mode de procession et la question du *Filioque*
6. Les « missions » du Fils et de l'Esprit Saint

### IV.

7. La Trinité et l'Église : quels rapports ?
8. L'union hypostatique

### V.

9. La grâce du Christ (grâce de l'union, grâce personnelle, grâce capitale)
10. La connaissance humaine du Christ

### VI.

11. La notion christologique de médiateur
12. L'efficacité de la Passion du Christ : satisfaction, substitution ou autre ?

## Groupe B (Prof. Blankenhorn)

### VII.

13. Les fruits de la communion eucharistique
14. Les sacrements « contiennent » la grâce

### VIII.

15. La *fructuosité* des sacrements chrétiens
16. La *relation* des deux sacerdoces participés de celui du Christ (LG 10)

---

<sup>1</sup> La matière de ces thèses d'examen correspond au cursus suivant : christologie et traité de Dieu chez le P. Durand ; théologie des sacrements et ecclésiologie chez le P. Blankenhorn.

<sup>2</sup> Pour les étudiant-e-s qui passent l'examen de Master et ensuite l'examen de licence canonique, le choix des thèses doit être différent pour les deux examens.

## IX.

17. La conversion eucharistique : œuvre de l'Esprit (épiclese) ou du Christ (les paroles) ?
18. Mariage naturel – mariage civil – mariage sacramentel

## X.

19. La grâce baptismale (distinction et ordre des divers aspects)
20. L'unique Eglise du Christ et les Chrétiens séparés

## XI.

21. *Credo Ecclesiam sanctam*
22. L'Église comme *sacrement* : exposé synthétique

## XII.

23. La primauté du pape et le collège épiscopal
24. La succession apostolique

### Remarques

1. Chaque candidat-e en vue du *master* ou de la *licence en théologie* est invité-e à préparer 10 thèses de son choix, réparties dans 10 des 12 séries ci-dessus (I-XII). Il faut cependant que 5 thèses appartiennent au groupe A et 5 thèses au groupe B, et l'on ne peut pas prendre 2 thèses d'une même série (par exemple, on ne peut pas prendre les thèses 1 et 2 de la même série I), ceci afin de couvrir la matière. L'examen durera au total 40 minutes. Au début de l'examen, l'examineur principal est déterminé par tirage au sort. Celui-ci choisit l'une des 5 thèses de son groupe que l'étudiant a préparées. L'étudiant présente la thèse en 15 minutes et est ensuite interrogé par l'examineur. Dans un deuxième temps, plus bref, l'étudiant est directement interrogé par le deuxième examinateur sur l'une des 5 thèses de l'autre groupe qu'il a préparées.
2. Chaque candidat-e en vue d'un *diplôme en théologie* est invité-e à préparer 8 thèses de son choix, réparties dans 8 des 12 séries ci-dessus (I-XII). Il faut cependant que 4 thèses appartiennent au groupe A et 4 thèses au groupe B, et l'on ne peut pas prendre 2 thèses d'une même série (par exemple, on ne peut pas prendre les thèses 1 et 2 de la même série I), ceci afin de couvrir la matière. L'examen durera au total 40 minutes. Les autres modalités de l'examen sont semblables à celles indiquées ci-dessus.
3. L'étudiant-e pourra uniquement conserver sous les yeux pendant son interrogation un *plan résumé* (25/30 lignes) de la thèse à exposer.
4. L'étudiant-e se présentant à l'examen peut s'il/elle le désire montrer qu'il/elle a préparé ses thèses en présentant un petit dossier comportant un *résumé* de l'exposé qu'il/elle compte faire (environ 3 pages pour chaque thèse, guère davantage) et une *brève bibliographie* des ouvrages ou articles qu'il/elle aura lus ou effectivement consultés pour chaque thèse. Dans ce cas, il/elle voudra bien remettre ce dossier en 2 exemplaires (la veille de l'examen avant midi au plus tard).
5. L'étudiant-e apportera à l'examen *l'attestation* d'acceptation du mémoire ou du travail de diplôme, ainsi que la feuille de notation de l'examen (documents remis par le Décanat). À tout le moins, il s'assurera que ces documents ont bien été transmis aux professeurs par le Décanat.
6. La note tient compte à la fois des connaissances acquises, de la maturité de la réflexion, de la manifestation d'une vue synthétique de la théologie dogmatique, de la capacité à exposer et à argumenter. La note tient compte aussi de la voie d'étude que l'étudiant poursuit.